


DIU PATHOLOGIE MOLÉCULAIRE

DISCIPLINE(S)	Médecine et santé
DURÉE DES ÉTUDES	2 ans
COMPOSANTE(S)	UFR Simone Veil - santé
FORMATION CONTINUE	

Spécificités de la formation

Formation sur deux ans

Compétences développées

Assurer une formation pratique nationale dans le domaine de la pathologie moléculaire à visée diagnostique avec pour champs d'application la génétique moléculaire à visée sanitaire:

- 1) des tumeurs solides sur matériel tissulaire ou cellulaire (incluant les localisations solides des hémopathies malignes)
- 2) des traductions tissulaires des diverses pathologies infectieuses

L'obtention de ce diplôme signifie que les candidats ont tous les pré-requis pour installer des techniques de diagnostic moléculaire dans un laboratoire de pathologie.

Cela comprend les aspects techniques, financiers, juridiques ainsi qu'une démarche d'assurance qualité permettant une accréditation auprès d'organismes tel que le COFRAC.

Effectif : 10-12 candidats maximum

Conditions d'admission

Public concerné et titres requis :

Sont autorisés à candidater:

Etudiants en DES d'anatomie et cytologie pathologiques, DES de biologie, DES de cancérologie, internes en pharmacie, étudiants de l'école vétérinaire.

Médecins publics ou privés détenteurs d'un diplôme d'anatomie et de cytologie pathologiques, médecins biologistes, médecins oncologues médicaux, pharmaciens biologistes, vétérinaires.

Médecins anatomo-pathologistes étrangers.

Inscription

1) Candidature :

Envoyer au préalable CV et lettre de motivation auprès du Responsable de Formation pour obtenir une autorisation pédagogique d'inscription :

jean-francois.emile@uvsq.fr

2) Inscription Administrative :

a) Une fois autorisé.e à vous inscrire, télécharger et retourner le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives et des règlements avant le 30 décembre à :

Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines
UFR Simone Veil - santé
Département DPC et Formation Médicale Continue
2, Avenue de la Source de la Bièvre
78180 Montigny-le-Bretonneux

b) Un accusé réception est envoyé par le Dpt DPC - Formation Médicale Continue (vérifier les indésirables en cas de non réception)

c) Paiement de l'action de formation

Dans le cadre d'un financement individuel :

- Procéder au paiement par virement du coût de la formation **sous 8 jours à compter de la date d'envoi du mail AR reçu**. Les coordonnées bancaires figurent dans le mail.

- Signer le contrat de formation joint au mail AR

- Adresser **impérativement par mail** une copie du virement effectué et contrat signé à l'adresse fc-medecine@uvsq.fr

- Dès réception de la copie de virement et contrat de formation par le Dpt DPC -Formation Médicale Continue les identifiants nécessaires à l'inscription administrative en ligne sont adressés (vérifier les indésirables en cas de non réception).

Dans le cadre d'un financement organisme :

- Faire signer la convention de formation joint au mail AR. Une facture conforme aux modalités indiquées dans le dossier d'inscription (pages 3 et 4) sera émise par l'Agence comptable.

- Dès réception de la convention de formation par le Dpt DPC -Formation Médicale Continue, les identifiants nécessaires à l'inscription administrative en ligne sont adressés (vérifier les indésirables en cas de non réception).

d) Procéder à l'inscription en ligne **sous 8 jours à compter de la date d'envoi des identifiants**

Le paiement en ligne des droits d'inscription est attendu

TARIFS : REGLEMENTS A EFFECTUER POUR CHACUNE DES DEUX ANNEES:

Droits d'inscription universitaire : 170 € pour 2020-2021 (tarifs modifiés le 06/07/20)

+ Coût de formation :

Financée par un organisme : 500€

Non financée : 500€

Tarif particulier (justificatif obligatoire) : interne, étudiant 150€

Contenu de la formation

Formation sur deux années

Volume horaire :

■90 heures par an enseignement théorique

■80 heures de stage pratique

Contrôle de connaissances

Validation en fin de 2ème année: examen théorique écrit, validation des stages, soutenance d'un mémoire

A la fin des enseignements et des stages, un examen écrit sur l'ensemble de la formation sera organisé (3-4h) sous forme de questions rédactionnelles et/ou de dossiers (juin).

Une note inférieure à 5 dans cette épreuve est éliminatoire.

Dans la même session, le candidat présentera un mémoire de stage (15 minutes) et s'entretiendra avec le jury.

En cas d'échec à la 1ère session, le candidat sera autorisé à passer une session de rattrapage en septembre.

En cas d'échec à l'une des deux parties de l'examen (écrit ou méoïre), le candidat conservera pour l'année suivante l'acquis d'une de ces deux parties si la note est au moins égale à 12 (sauf en cas de note éliminatoire à l'autre partie).

Stages

Durée: 4 semaines

Lieux de stage: laboratoires de pathologie moléculaire des sites impliqués (Toulouse, Bordeaux, Marseille, Nice, Boulogne, Paris).

Année post-bac de sortie

[Autre]

Adresses et coordonnées

Responsable universitaire :

Prof. Pierre BROUSSET
Laboratoire d'anatomie et cytologies pathologiques
CHU Purpan
Place Baylac
31059 Toulouse cedex.

Tél.: 05 61 77 22 55
Ou : 05 61 77 23 03

brousset.p@chu-toulouse.fr

Responsable diplôme à l'UFR Médicale de l'UVSQ :

Jean-François Emile
Service de pathologie
hôpital universitaire Ambroise Paré
Tél.: 01 49 09 57 25

jean-francois.emile@uvsq.fr

Contacts formation continue

» Pour toute question concernant :

- les candidatures
- le contenu des enseignements
- le planning de formation et les dates
- les lieux de formation
- les examens ...

contacter le Responsable de Formation

jean-francois.emile@uvsq.fr

» Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines

UFR Simone Veil - santé
Département DPC et Formation Médicale Continue
2, Avenue de la Source de la Bièvre

78180 Montigny-le-Bretonneux

fc-medecine@uvsq.fr

01 70 42 94 94 / 01 70 42 92 73 / 01 70 42 94 82

Nos missions :

- Inscription administrative
- Suivi du dossier de prise en charge
- Contractualisation
- Convention de stage
- Envoi du diplôme